



XIII^{ème} Congrès de la FEETS-FO : Motion Jeux Olympiques et Paralympiques

Les Jeux Olympiques et Paralympiques se dérouleront du 26 juillet au 11 août 2024 et du 28 août au 8 septembre 2024 en France métropolitaine et en Outre-Mer. **De nombreux salariés de différents secteurs de la Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services FORCE OUVRIERE seront concernés par ces événements, en Ile de France, en province et Outre-Mer.**

Qu'ils travaillent dans les secteurs de la sécurité privée, de la propreté, de la blanchisserie, de la manutention ferroviaire, de la dératization, de la désinsectisation, du transport aérien (aéroports, personnels navigant, contrôleurs du transport aérien, assistance en escale ...), de la sécurité alimentaire, de la DRIEAT, des DIR et DIRM, des DDI, des voies navigables, des services chargés du comité stratégique des mobilités ou de la préparation de l'héritage des JO ou bien des établissements publics dont l'action s'est trouvée ou va se trouver renforcée pour leur préparation et leur déroulement, **ces travailleurs du privé comme du public seront confrontés à des exigences inhabituelles, voire dérogatoires.**

De plus, **les pouvoirs publics envisagent de soumettre les salariés et agents résidant à proximité des sites olympiques à des conditions de travail dégradées** (télétravail imposé sans déplaçonnement des indemnités correspondantes, travail posté imposé dans des conditions improvisées, transports bondés...) et seront à nouveau tentés de remettre en cause des libertés fondamentales (assignation à résidence, restrictions du droit de grève, interdiction de manifester...).

Le XIII^{ème} Congrès de la FEETS FO, réuni du 9 au 12 octobre 2023 à Najac, **met en garde la puissance publique et les employeurs des secteurs concernés contre toute volonté de contrainte des salariés dans le cadre de leur activité** (obligations de travail, déplacement voire annulation des congés payés ou des congés bonifiés, réquisition) et **condamnera toute velléité de dérogation aux durées du travail** qu'elles soient quotidiennes ou hebdomadaires **ou toute velléité de restrictions des droits et libertés** temporaires voire définitives (fichage, surveillance renforcée, drones,...). Le congrès alerte également sur les risques de pressions exercées par les pouvoirs publics **sur les travailleurs qui effectueront des contrôles (sanitaires, technique, ...).**

A mobilisation exceptionnelle, moyens exceptionnels : le congrès refuse que les salariés et agents publics mobilisés paient l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques sur leurs conditions de travail et leur vie privée, et **revendique des mesures d'accompagnement concrètes en terme de formation et en matières financière, salariale et sociale, non financées par l'ensemble des travailleurs.** Le congrès exige également que les employeurs mettent à disposition les outils nécessaires pour que les salariés et agents qui seront amenés à ne pas pouvoir prendre de congés l'été aient **des solutions accessibles sans surcoût et sûres pour leurs enfants.** Par ailleurs, le congrès exige que **tous les travailleurs sur des missions non télétravaillables** et qui ne pourraient se rendre sur leur lieu de travail dans des conditions décentes, **puissent avoir des solutions de repli sans leur imposer de congés.**

Pour le congrès, dans une vision d'organisation irréprochable, toutes les revendications doivent être obtenues avant les Jeux Olympiques et Paralympiques !

